

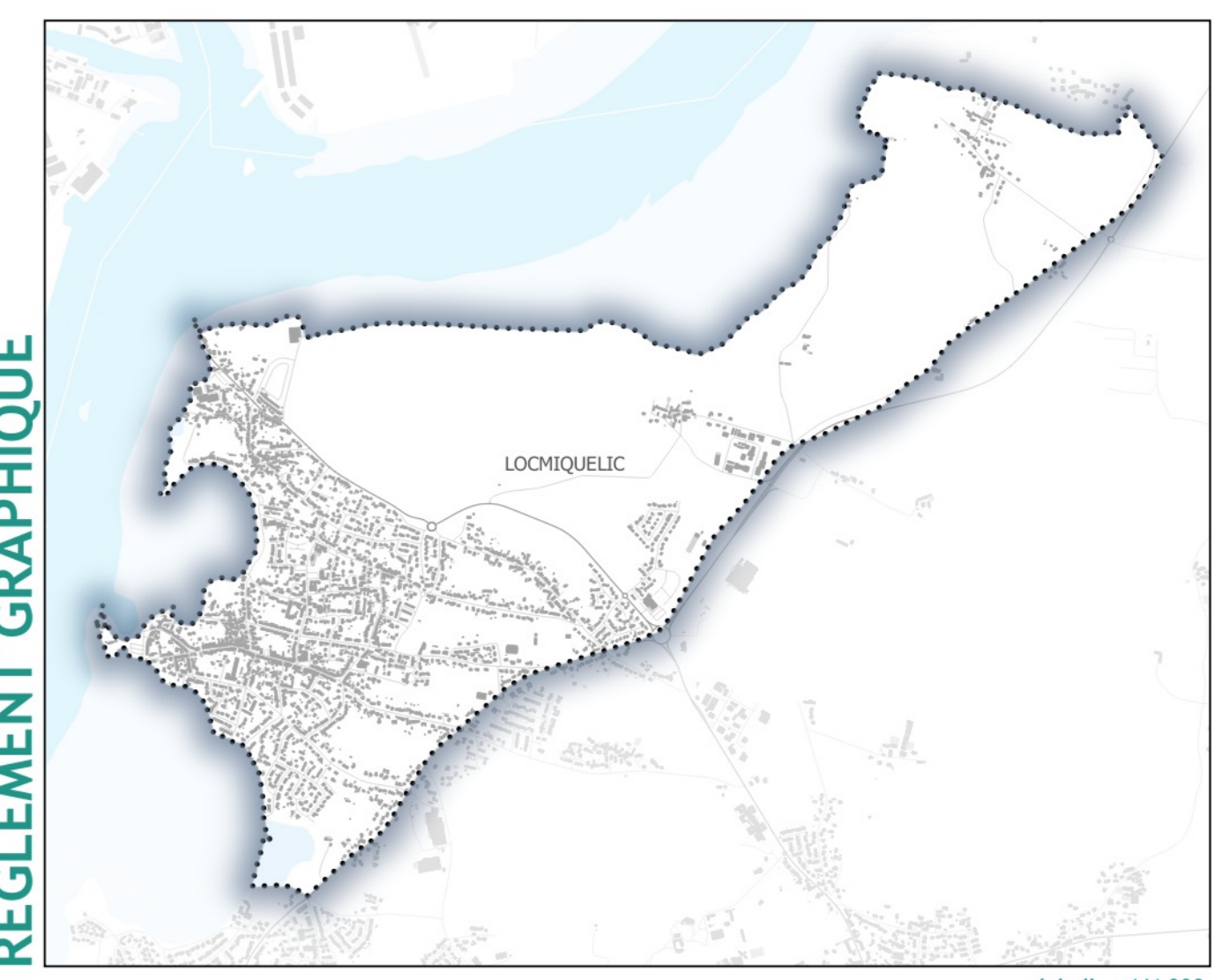
Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Emplacement réservé à vocation de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements	Commune	17 399
4	Accès rue du Général de Gaulle	Commune	2 408
5	Cheminement piéton Kersebiec-Kervern	Commune	443
6	Emplacement réservé à vocation de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements	Commune	474
7	Parking public rue Emile Zola	Commune	365

- LÉGENDE**
- RÈGLEMENT GRAPHIQUE**
- Secteurs Ua
 - Secteurs Ub et Uic
 - Secteurs à urbaniser (1AU, 2AU)
 - Secteurs urbanisés d'activités (Uj)
 - Secteurs d'équipements en franges urbaines (Ne)
 - Secteurs agricoles (A)
 - Secteurs naturels (N)
 - Zones humides (Nzh, Azh)
 - Espaces naturels du littoral (Nds)
 - Limite de zonage
- PRESCRIPTIONS**
- Petit patrimoine
 - ☆ Patrimoine bâti d'intérêt architectural : Immeuble intéressant
 - Marge de recul aux cours d'eau
 - Marge de recul aux voiries
 - xxx Linéaire commercial à protéger ou à développer
 - xxx Linéaire commercial protégé renforcé
 - Talus ou haie à préserver au titre du L151-23
 - Espace boisé classé
 - Limitation de la constructibilité - Aléa centennial NMC +60cm (Données DDTM, octobre 2011) - tout niveau d'aléa - se référer à l'annexe graphique 'zones de submersion marine'
 - Emplacement réservé
 - Boisement à préserver au titre du L151-23
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Centralité commerciale à protéger ou à développer
- HYDROGRAPHIE ET ZONES HUMIDES**
- Cours d'eau
 - Plans d'eau
 - Zones humides en zone Nds

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 23 janvier 2014
 Modification simplifiée approuvée le 31 mai 2018
 Modification n° 1 approuvée le 12 février 2026



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

échelle : 1/4 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2026
 Le Maire,
 Éric PATUREL

